

Les cimetières de l'arrière-pays maritime

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80007349

Date de l'enquête initiale : 2004

Date(s) de rédaction : 2004

Cadre de l'étude : inventaire préliminaire arrière-pays maritime picard, patrimoine funéraire

Auteur(s) du dossier : Inès Guérin

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) SMACOPI

Désignation

Dénomination : cimetière

Aires d'études : Somme

Historique

Les cimetières, ceinturant l'église depuis le Moyen Age, ont été dès le milieu du 19^e siècle éloignés du centre urbain pour des raisons hygiéniques. Ce transfert ne s'est pas fait sans contestations de la part des habitants. Ils sont désormais relégués à la frontière du village.

Période(s) principale(s) : Moyen Age, 19^e siècle, 20^e siècle

Description

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique ; silex

Décompte des œuvres : repérés 8 ; étudiés 8

Présentation

Du Moyen Age au 18^e siècle, le cimetière, de taille réduite, est situé autour de l'église. Sous l'ancien Régime, il est sous la responsabilité de la paroisse : il devient propriété communale après la Révolution. La commune doit alors veiller à son entretien et au bon état de l'enceinte : c'est pourquoi, les clôtures ont été pour la plupart édifiées au 19^e siècle. Auparavant, le cimetière était clos de haies vives, nécessitant un entretien régulier.

Au 19^e siècle, l'organisation interne du cimetière connaît un profond bouleversement : la nature et la disposition des fosses est désormais réglementé. Un décret précise que les inhumations auront lieu dans des fosses séparées, de 1.5 à 2 mètres de profondeur, distantes de 40 à 50 cm de chaque côté et 30 à 50 cm à la tête. La loi marque donc la fin des fosses communes. Les tombes s'individualisant, cela nécessite un terrain plus grand : le cimetière est agrandi ou déplacé, faute de place. Le déplacement des nécropoles avait d'ailleurs abouti à la déclaration royale du 20 mars 1776 en raison de l'inquiétude du gouvernement face à la décomposition des corps. La loi est complétée par un veto de la préfecture dicté par l'instruction ministérielle du 2 février 1856 interdisant l'achat par les communes de terrains situés trop près des habitations. L'ordonnance royale du 6 décembre 1843 s'étend officiellement aux cimetières de village.

Le déplacement des cimetières sur le territoire étudié s'échelonne de 1867 (pour Estréboeuf, suite à l'agrandissement de l'église) à 1916 pour Boismont (1878 pour Ponthoile et 1912 pour Port-le-Grand).

Les habitants s'opposent très souvent au déplacement de leur cimetière, ce qui explique soit la conservation au même endroit soit le déplacement tardif.

Les projets de création de nouveaux cimetières s'accompagnent de suggestions sur la réutilisation possible des espaces rendus disponibles (à Pendé, on y implante le monument aux morts).

Autre nouveauté au 19^e siècle : la concession. Elle fournit à la commune un revenu supplémentaire.

Avec le décret du 12 juin 1804, aucune inhumation ne pouvait avoir lieu dans l'église : les notables s'édifient alors des chapelles funéraires. Au 19^e siècle, se multiplie l'utilisation de la croix de fer ou de bois. Mais dès la seconde moitié du 20^e siècle, les croix ainsi que les chapelles funéraires laissent la place aux caveaux familiaux.

Plus de la moitié des communes ont conservé leur cimetière autour de leur édifice religieux (Favières, Saint-Quentin-en-Tourmont, Noyelles, Pendé, le Hamelet, hameau de Favières). Ils jouxtent les habitations, desquels ils sont séparés par un mur de clôture. Les cimetières en périphérie de commune se situent toujours sur un point haut (sauf à Ponthoile). La parcelle est de forme régulière, le plus souvent rectangulaire.

Références documentaires

Bibliographie

- NADAUX, Marc. **Le cimetière rural au 19e siècle à travers le département de la Somme**. Extrait du site www.19e.org.

Illustrations



Croix funéraire à Pinchefalise.
Phot. Inès Guérin
IVR22_20058005737NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

L'architecture rurale de l'arrière-pays maritime picard - dossier de présentation (IA80007250) Hauts-de-France, Somme, Somme

Édifices repérés et/ou étudiés :

Cimetière chinois (IA80007357) Hauts-de-France, Somme, Noyelles-sur-Mer, Nolette

Cimetière communal d'Estréboeuf (IA80007353) Hauts-de-France, Somme, Estréboeuf, les Vingt-Deux

Cimetière communal de Boismont (IA80007350) Hauts-de-France, Somme, Boismont, Dessous-les-Masures, VC de Mons-Boubert

Cimetière communal de Pinchefalise (IA80007348) Hauts-de-France, Somme, Boismont, Pinchefalise

Cimetière communal de Ponthoile (IA80007782) Hauts-de-France, Somme, Ponthoile, rue de Noyelles

Cimetière de Nolette (ancienne église paroissiale Saint-Martin détruite) (IA80007500) Hauts-de-France, Somme, Noyelles-sur-Mer, Nolette, rue de l'Église

Église paroissiale et cimetière Saint-Martin de Pendé (IA80007340) Hauts-de-France, Somme, Pendé, place de l'Église

Enclos funéraire des familles Malbrancke-Deramecourt et Guilbert (ancien cimetière privé) (IA80007569) Hauts-de-France, Somme, Boismont, Bretel, V.C. de Mons-Boubert

Auteur(s) du dossier : Inès Guérin

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) SMACOPI



Croix funéraire à Pinchefalise.

IVR22_20058005737NUCA

Auteur de l'illustration : Inès Guérin

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation